



## Rémunération d'associés et apporteurs d'affaires

Par **Guiguido**, le **28/09/2011** à **11:09**

Bonjour,

Je suis actuellement en cdi dans une groupe du BTP et j'ai depuis peu investi dans une pme informatique fondée par un ami lors d'une augmantation de capital.

Comme le développement de cette pme me tiens à coeur et que l'entrepreneariat m'a toujours intéressé, je travail sur mon temps libre pour cette pme (développement commercial, apport d'affaires, démarchage etc).

Le fondateur souhaiterait me rémunérer à hauteur de 10% du chiffre d'affaire réalisé par "mes" clients.

Je recherche actuellement comment il pourrait me rémunérer légalement. J'avais considéré l'auto-entrepreneuriat, mais si je facture chaque mois le même client cela risque d'être reconnu comme contrat de travail déguisé.

De même, je n'ai aucune visibilité de mon chiffre d'affaire personnel dans cette société, il serait donc trop risqué de créer une eurl ou sarl.

Certains m'ont conseillé de demander la création d'un comte prévoyance type assurance vie, qui serait nourri par mes "comissions", mais cela me semble complexe à mettre en place sous forme de contrat.

Le but étant d'avoir un contrat précis avec cette pme, afin que ces revenus soient légaux et

qu'en cas éventuel de rachat de la société je ne perde pas totalement mes "commissions".

Je suis preneur de toutes informations sur ce sujet ou réponses de votre part.

merci d'avance !